



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 6 mai 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/05/106

<p>Date Convocation 28/04/2025</p> <p>Date Affichage 30/04/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>07</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	07	- absents	04	<p>Le 6 Mai Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 7 : Laurent CHAUVET, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Isabelle CADOU, Emmanuel MAILLARD, Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	07								
- absents	04								

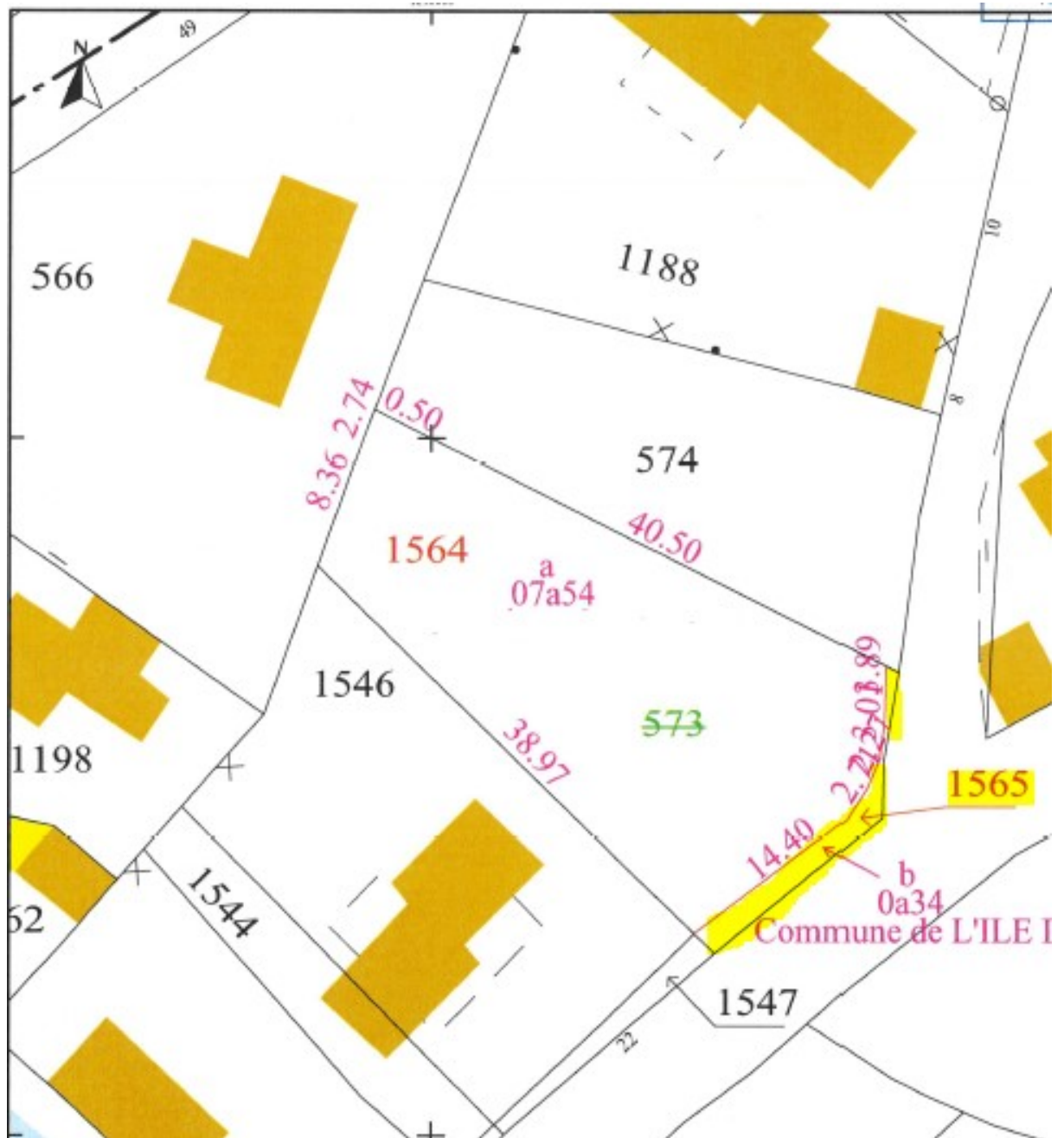
**ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE – RUES
SUFFREN ET DE LA CITADELLE – ALIGNEMENT**

Rapporteur : Isabelle CADOU

Le rapporteur informe l'assemblée qu'une régularisation foncière est proposée sur les Rues SUFFREN et de la CITADELLE.



Plan de situation



Extrait du document d'arpentage

Cette régularisation foncière, permettra à la fois de mettre en concordance l'occupation du terrain par les parties cédantes et la base cadastrale.

La parcelle concernée par cet alignement est la parcelle cadastrée 113 AM 1565 (surface de 34m²). Au PLU, elle est en zone UB.

Considérant que cette parcelle est aujourd'hui occupée par une portion de voirie publique, (la Commune procédera à l'intégration de cet espace foncier dans son Domaine Public),

Considérant l'accord du propriétaire, M. & Mme PIERUCCI de céder à l'euro symbolique l'emprise foncière illustrée ci-dessus.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (23 POUR) :

- ◆ **ACQUIERT** l'immeuble, situé *Rues SUFFREN et de la CITADELLE* d'une superficie de 34m² (parcelle 113 AM 1565) à l'euro symbolique (*frais d'acte à la charge de la Commune*) ;
- ◆ **INTEGRE** les parcelles dans le domaine privé de la Commune avant intégration dans le Domaine Public ;
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.
- ◆ **INSCRIT** le budget nécessaire à cette acquisition aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général 2025 -- Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU